

FINALE DES RALLYES VHC 2025

Le règlement particulier de ce rallye complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques des rallyes Coupe de France des Rallyes VHC FFSA 2025

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2025

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23 - E-mail : SAO17@wanadoo.fr

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 03 octobre 2025 à partir de 8h00
Samedi 04 octobre 2025 à partir de 8h00
BEAUSEJOUR
51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél. : 05-46-30-49-50

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Hippodrome
9 Rue des Sulkys
17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél : 06-89-30-40-49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

BEAUSEJOUR
51 Boulevard de la République
17340 CHATELAILLON PLAGE

AFFICHAGE OFFICIEL

**Tableau d'affichage Officiel exclusivement en
dématérialisé pendant toute l'épreuve, sur Chronolive et
l'application Sportity Code : SAO-RA**

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 25 août 2025

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 22 septembre 2025

Clôture des engagements

La distribution des carnets d'itinéraires, à BEAUSEJOUR – 51 Boulevard de la République – 17340 CHATELAILLON- PLAGE :

- Vendredi 26 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 27 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- mercredi 01 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 02 octobre : 09h00 à 12h00.

Dates et heures des reconnaissances :

27 et 28 septembre et / ou 01 et 02 octobre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum (jusqu'à 12h le
02/10)

Jeudi 02 octobre 2025 :

De 13h30 à 17h00

Séance d'essai

Vendredi 03 octobre 2025 :

- Vérifications administratives de 08h00 à 13h30
- Vérifications techniques de 08h15 à 13h45
- Mise en Parc de départ : à partir de 8h30
Châtelailon-Plage
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 12h30
- 16h00 -- Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape sur Sportity et Chronolive
- 17h00 -- Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 20h13.

Samedi 04 octobre 2025 :

- 07h00 -- Publication des résultats de la 1^{ère} étape
Ordre et heures des départs, de la 2^{ème} sur Sportity et Chronolive
- 08h30 départ de la 2^{ème} étape
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 17h59 au Parc à Châtelailon-Plage
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent.
- Remise des prix sur le podium

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et sur Sportity.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise la **FINALE VHC qui se déroulera du 02 AU 04 Octobre 2025.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le XXXXX sous le numéro XXXXX et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro XXX en date du XXXXXX

Comité d'Organisation

Président : Loïc BARBIER
Vice-président : Daniel BLUTEAU

Secrétariat et permanence du rallye

- du 25 août au 26 septembre 2025 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. :05-46-44-23-23 – E-mail : sao17@wanadoo.fr

- du vendredi 26 septembre au samedi 04 octobre 2025 de 8h00 à minuit

BEAUSEJOUR
51 Boulevard de la République - 17340 CHATELAILLON PLAGE
Tél. : 05-46-39-49-66

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représentée par M. Daniel BLUTEAU.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Alain ROSSI
Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Roger DESMOULINS
Membres Georges LEMMENS
Catherine CONDEMINÉ

Direction de course

Directeur de Course Gerard PLISSON
Directeurs Adjoints Valérie DIEBOLT
Michel FRALIN

Directeur de Course Josy MARTIN
Adjoint au Nouveau Départ

Coordinateur PC Daniel BLUTEAU

Médecin Chef Christine LESPIAUD

Responsable des Moyennes François MONATH

Commissaires Techniques

Responsable Jean Louis BOSC
Luc GOURDON
J-J SANGOIGNET

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Brigitte Marty
Laurent MAZAUD

Vérifications administratives

Joel BOURCIER

Vérifications techniques Christian ISNARD

Véhicule tricolore Philippe AGOSTINIS
Patrice Marty

Véhicule Autorité Jannick DAUBIGNÉ
Jean Marc SEGOUIN

Infos Loïc BOUIN

Véhicule 000 Pierre SCHUBLER
Didier BILLON

Véhicule 00A Serge FAUVEL
Jacky FLEURIDAS

Véhicule 00B

Véhicule 0A Philippe Chevaucher
Marie Claude Siret

Véhicule Balai Luc DEHAN
Rémi DUMOND

Médecin Jean François BILLES

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

Guillaume LEGRAND
Jean Pierre RAYMOND
Gilles MERLIOT
Joel BOURCIER
Jean Marie CAROF
Yoann FAYAT

Directeur de course Stagiaire

Gaetan Giraudeau

Directeur de Course point inter

Jean Louis Mineur

Directeur de Course adjoint délégué à la séance d'essai

Roger DESMOULINS

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité Jean Paul BONNAUD

Parc Fermé et Parc de Regroupement

Michel BLANC – Dominique JOUBERT

Parc Assistance Surgères

Jean François FOURCADE
Henri-Louis LE GUELLAUT

Juges de fait

Equipe n°1 Jean Paul BONNAUD
Christian ISNARD
Equipe n°2 Doryan CHOLLET
Valérie THEBAULT

Affichage officiel dématérialisé CHRONOLIVE SPORTITY RA 2025

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Patrick GERGOUIL

Classement

Chronolive

Responsable des reconnaissances

Sébastien BECAULT

Responsable du chronométrage

Christelle VALETTE-
BRANDY

Relation sécurité avec le PC Jean Michel COURJEAU

Chronométrage

Chronométreurs FFSA

Remise des Prix

Philippe SOING

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

FINALE DES RALLYES VHC 2025

- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2025

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une heure de convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications auront lieu le vendredi 03 octobre 2025,
HIPPODROME – 9 Rue des Sulkys – 17340 CHATELAILLON-
PLAGE

de 8h00 à 13h30 pour les vérifications administratives et de 8h15 à 13h45 pour les vérifications techniques.

Sauf pour les équipages engagés à la séance d'essai (voir 7.5.20)

A l'issue des vérifications, vendredi 03 octobre 2025, les voitures seront mises en parc de départ : Place Jean Moulin – Châtelailon-Plage.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au GARAGE LACELLERIE
Route de Salles sur Mer – ZAC des Bonnevaux
17220 SAINT VIVIEN
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer à la **Finale VHC 2025** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, au plus tard le **lundi 22 septembre 2025** minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse
- le n° de permis de conduire

3.1.10. Compte tenu du 67^{ème} RALLYE D'AUTOMNE et du 6^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 3 rallyes est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs à **600 € + 25€ Pour la géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs à **1200 € + 25€ Pour la géolocalisation**
Y compris la prime d'assurance

Pour les équipages ayant pris le départ du rallye de Bords 2025 une remise pour le Rallye d'Automne vous sera offerte : 25€ pour le pilote et 25€ pour le copilote

En cas de forfait, l'organisateur remboursera :

- 60% du montant de l'engagement pour les forfaits reçus du lundi 29 septembre jusqu'à la fin des contrôles techniques.
- Gardera la totalité du montant de l'engagement pour les forfaits non déclarés.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Reclassement après l'ES1 pour le départ de la 2^{ème} section.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3. VOITURES AUTORISEES

Seront autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées

F.I. A / F.F.SA pour les périodes E.F.G1.G2, GR, H1, H2, I, IR, J1, et J2 (de 1947 à 1992)

Définition des périodes de l'Annexe K A - Période E
Période F

Période G1
B - Période G2
Période GR
Période H1
C - Périodes H2,
Périodes I, IR
Définition des périodes de l'Annexe J D - Période J1
E - Période J2
1947 à 1961 1962 à 1965 1966 à 1969 1970 à 1971 1966 à 1971 1972 à 1975 1976
1977 à 1981
1982 à 1987 1988 à 1992
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié.

4.3. ASSISTANCE

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2. Parc d'Assistance

L'assistance sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance qui sera situé : à SURGERES.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 03 octobre :

1^{ère} section : 110,410 km dont 22,200 km d'ES

Samedi 05 octobre :

2^{ème} section : 144,619 km dont 40,779 km d'ES

3^{ème} section : 111,619 km dont 40,779 km d'ES

4^{ème} section : 61,715 km dont 18,579 km d'ES

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.

Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance.

4.3.2.3 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance.
- en outre, il est précisé que le piquetage et les réservations sont interdites. Pour toutes réservations contacter Mr Blanchemain Patrick 06.64.41.84.20**

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2. Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif organisation au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 426,240 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 131,679 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi			
-VANDRE / GENOUILLÉ	22,200 km	1 fois	
Le samedi			
- SAINT GEORGES DU BOIS / VOUHE	6,209 km	3 fois	
- SAINT CHRISTOPHE / AIGREFEUILLE	12,284 km	3 fois	
- VANDRE / GENOUILLE	22,200 km	2 fois	

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de trois au maximum.

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

27 et 28 septembre et / ou 01 et 02 octobre de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum, Le panachage week-end et semaine est autorisé

En aucun cas, l'organisateur d'un rallye ne devra mettre des notes à disposition des concurrents ou des pilotes de quelque manière que ce soit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 03 octobre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 13h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10s de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1mn de pénalité
- 3^{ème} infraction : disqualification

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles Spécifiques rallye VHC

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Place Jean Moulin – Châtelailon-Plage
 - le vendredi 03 octobre 2025 entre 8h30 et 14h00,
 - le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 14H30.
 - le départ des voitures sera donné de minute en minute. **La 1^{ère} voiture de LA FINALE VHC partira à 17h00.**

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.21 BASE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 02 OCTOBRE** 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 40 concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 140 €.

Les vérifications administratives et techniques, pour les concurrents inscrits aux essais, auront lieu le 02 octobre de 12h00 à 17h00, Salle du Rondeau – Rue Trop Tôt Venu – 17450 FOURAS.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard le 01 octobre 2025.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du roadbook.

Une caution de 200 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye

Les instructions d'installation sont également disponibles

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être

vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications technique avant le rallye .

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant toute la durée du rallye

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL - PENALITÉ

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

RTICLE 9. CLASSEMENTS

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Classement conforme au règlement VHC Finale de la coupe de France

Un Classement féminin

Un classement petite cylindrées

ARTICLE 10. PRIX :

Conforme au règlement standard FFSA

Des prix en nature récompenseront les 3 premiers équipages de chaque catégorie ainsi que le premier équipage féminin.

La remise des prix se déroulera sur le podium.

SORTIE DU PARC FERMÉ FINAL : à l'ouverture du Parc Fermé Final, nous vous demandons de sortir les véhicules le plus rapidement possible et dans le plus strict respect des riverains, au regard de l'heure tardive.